

Effectuer une recherche sur sa maison ou sur sa rue

Vous pouvez commencer votre recherche en consultant le titre de propriété de votre maison. Ce document vous est fourni par un notaire après l'achat d'un bien immobilier. Il contient notamment l'historique des anciens propriétaires.

1. Vous recherchez des informations sur la construction. Vous pouvez consulter :
 - **Les permis de construire** : il s'agit d'une autorisation de construction. Le permis est délivré par les communes.
 - Des plans peuvent se trouver dans les permis de construire.
 - Vous pouvez débiter votre recherche par une demande auprès du service Urbanisme de votre commune.
 - **D'après la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), « Les documents détenus par l'administration relatifs aux autorisations individuelles d'urbanisme sont communicables à toute personne qui en fait la demande dès lors qu'une décision est intervenue. En vertu du principe d'unité du permis de construire, ce droit à communication s'applique à tous les documents qu'il contient. Toutefois des restrictions à cette communication sont admises. Ainsi, les actes préparatoires à la décision ne sont pas communicables, de même que ne peuvent être communiqués les documents susceptibles de porter atteinte au droit à la protection de la vie privée. »¹.**
 - Cette communication s'applique « à toutes les pièces qui doivent obligatoirement figurer dans le dossier soumis au maire en application du Code de l'urbanisme, mais également à toutes les autres pièces du dossier en vertu du principe de l'unité du dossier de permis de construire : avis émis par les services de l'État (les services instructeurs de la DDE, l'architecte des bâtiments de France, le

¹ SENAT, *Consultation d'un dossier de permis de construire*, [en ligne], disponible sur <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151018075.html> (consulté le 21/06/2021).

service gestionnaire de la voirie...), plans et descriptifs, y compris les plans d'architectes. »².

- Lieu de consultation, archives municipales, série O ou W

- Les matrices cadastrales

- Le cadastre désigne la nature et la superficie des propriétés bâties et non bâties.
- Avant 1968, la recherche dans les matrices cadastrales s'effectue par propriétaire.
- Les matrices cadastrales sont communicables après un délai de 50 ans.

- Lieu de consultation, archives municipales, sous-série 1G
- Lieu de consultation, archives départementales série P ou Q

- Les plans cadastraux

- Les plans cadastraux contiennent des informations sur le bâti et la nature des propriétés. Ils sont réalisés par section. Ils sont très utiles pour connaître l'état des propriétés situées aux alentours de votre maison. Il est possible dans certains cas de voir le plan au sol.
- Vous pouvez consulter « le plan cadastral français » à l'aide du lien suivant : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- Les plans cadastraux sont librement communicables.

- Lieu de consultation, archives municipales, sous-série 1G ou série Fi
- Lieu de consultation, archives départementales série P ou Q

- Les actes notariés

- Les notaires ont l'obligation de verser les actes de plus de 100 ans aux archives départementales. Une exception existe pour les notaires parisiens. Ces derniers versent leurs documents au Minutier Central des notaires de Paris.
- La recherche s'effectue par étude notariale et par date.

² ASCB AVOCATS, *Urbanisme : peut-on obtenir la communication des demandes de permis de construire ou de déclaration préalables à la mairie ?*, [en ligne], disponible sur <https://www.ascb-avocat.fr/urbanisme---peut-on-obtenir-la-communication-des-demandes-de-permis-de-construire-ou-de-declaration-prealable-a-la-mairie--ad77.html> (consulté le 21/06/2021).

- Vous pouvez rechercher les actes à partir de la partie concernant « l'état de la propriété » dans votre acte de vente.
 - **Les archives notariales sont communicables après un délai de 75 ans.**
 - Lieu de consultation, archives départementales, série E
 - Lieu de consultation, Minutier Central des notaires de Paris³
2. Vous vous demandez qui a habité dans votre maison. Vous pouvez consulter :
- **Les recensements de la population** : Ils sont réalisés en France à partir de 1836 jusqu'en 1946 tous les cinq ans pour les années se terminant en 1 et en 6 sauf pour les périodes de conflit. Après 1946, les recensements ont été réalisés en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.
 - Des listes nominatives sont établies. Elles indiquent pour chaque commune, par foyer : le nom et les prénoms des habitants, l'âge, la profession, le lieu de naissance pour les recensements de 1792, 1794 et de 1906 à 1936, et la nationalité est indiquée dans les recensements de 1851 et à partir de 1872 jusqu'en 1954.
 - Les recensements sont réalisés par rues.
 - **Les recensements de la population sont librement communicables jusqu'en 1975. A compter de cette date, un délai de 75 ans s'applique.**
 - Lieu de consultation, archives municipales, sous-série 1 F,
 - Lieu de consultation archives départementales, série M

³ Vous pouvez consulter l'aide à la recherche établie par les Archives Nationales : ARCHIVES NATIONALES, *Les actes des notaires de Paris (fiche approfondie)*, [en ligne], disponible sur <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=213a8de1-64d7-4e70-b2f6-d6ccd4200717> (consulté le 21/06/2021).

3. Vous recherchez des informations sur votre rue. Vous pouvez consulter :

- **Voirie urbaine**

- La voirie urbaine représente l'ensemble des rues anciennes ou actuelles de Meudon depuis l'année 1797. Un dossier a été réalisé pour chaque rue comprenant :
 - Les travaux d'aménagement,
 - L'achat de parcelles par la commune,
 - Le percement d'un réseau d'égouts,
 - La mise en place d'un réseau de gaz et d'électricité,
 - La renumérotation,
 - Le tracé, ...
- Tous les dossiers ne sont pas complets. Ces documents sont représentatifs de l'entretien et l'aménagement des rues de Meudon.
 - Lieu de consultation, archives municipales, sous-série 1O

- **Les délibérations du conseil municipal**

- La loi du 18 juillet 1837 impose d'établir des délibérations dans un certain nombre de cas dont :
 - Les tarifs et règlements de perception de tous les revenus communaux,
 - Les projets de constructions, de grosses réparations et de démolition, et, en général, tous les travaux à entreprendre,
 - L'ouverture des rues et des places publiques, et les projets d'alignement de la voirie municipale,
- La loi du 5 avril 1884 impose délibérer sur l'ensemble des affaires de la commune.
 - **Les délibérations sont librement communicables.**
 - Lieu de consultation, archives communales, sous-série 1D

- **Documents figurés**

- Les archives de Meudon conservent de rares plans de propriété et de nombreuses cartes postales. Il est cependant assez rare de trouver une vue correspondant à une maison précise.
 - Lieu de consultation, archives communales série Fi,
 - Lieu de consultation, archives départementales, série Fi

Bibliographie consultée

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET MARNE, *Faire l'histoire d'une maison*, [en ligne], disponible sur <http://archives.seine-et-marne.fr/histoire-d-une-maison> (consulté le 05/05/2020).

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'INDRE ET LOIRE, *Votre maison a une histoire, précis de généalogie immobilière* [en ligne], disponible sur <http://archives.cg37.fr/UploadFile/GED/General/1180690957.pdf> (consulté le 05/05/2020).

ARCHIVES NATIONALES, *Les actes des notaires de Paris (fiche approfondie)*, [en ligne], disponible sur <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=213a8de1-64d7-4e70-b2f6-d6ccd4200717> (consulté le 21/06/2021).

ASCB AVOCATS, *Urbanisme : peut-on obtenir la communication des demandes de permis de construire ou de déclaration préalables à la mairie ?*, [en ligne], disponible sur https://www.ascb-avocat.fr/urbanisme---peut-on-obtenir-la-communication-des-demandes-de-permis-de-construire-ou-de-declaration-prealable-a-la-mairie--_ad77.html (consulté le 21/06/2021).

BORDEAUX METROPOLE, *Guide de recherche ma maison, ma rue, mon quartier* [en ligne], disponible sur https://archives.bordeaux-metropole.fr/data/guide_ma_rue_mon_quartier_revu_07_2018_1.pdf (consulté le 05/05/2020).

France ARCHIVES, *Faire l'histoire d'une propriété foncière, d'une maison ou d'un immeuble* [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/38251> (consulté le 05/05/2020).

SENAT, *Consultation d'un dossier de permis de construire*, [en ligne], disponible sur <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151018075.html> (consulté le 21/06/2021).